

**MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON**  
Loir-et-Cher

**SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 19 octobre 2021 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes**

Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Benjamin DEBUIGNE, Anthony DELVAQUE, Isabelle DUPUIS, Cécile JORY-JANVIER, Jean-Louis JANVIER, Stéphanie LESTIOU, Laurent NAVARRE,

**Absents :** Sylvie RIBAIMONT qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU  
Élodie CONTE qui donne pouvoir à Benjamin DEBUIGNE  
Lionel RUÉ-THIBAL qui donne pouvoir à Cécile JORY-JANVIER  
Nathalie SAULZET qui donne pouvoir à Anthony DELVAQUE  
Michelle TOURNEBISE qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE  
Frédéric THÉRY

**Secrétaire de séance :** Nicolas VERNEAU

Ajout à l'ordre du jour :

- Échange de parcelles entre la commune et Monsieur Florent HERMELIN
- Don de parcelle.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 10-2021

Marché de balayage des rues

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que les membres de la commission travaux se sont réunis le 20 octobre 2021 pour l'ouverture des plis suite à la consultation pour la prestation de balayage des rues.

Messieurs les Maires de Saint-Dyé-sur-Loire et Montlivault étaient présents à cette réunion.

En effet, les trois communes ont décidé de se regrouper pour cette prestation.

Deux candidats ont présenté une offre : OSIS OUEST et SOCCOIM VEOLIA.

Les élus des trois communes ont décidé de rencontrer les deux candidats.

Le choix du candidat retenu sera communiqué au prochain conseil municipal.

**Marché de pose et dépose des illuminations**

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que les membres de la commission travaux se sont réunis le 20 octobre 2021 pour l'ouverture des plis suite à la consultation pour la prestation de pose, dépose et maintenance des illuminations.

Monsieur le Maire de Montlivault était présent à cette réunion.

En effet, les deux communes ont décidé de se regrouper pour cette prestation.

Trois candidats ont présenté une offre : EIFFAGE, ROMELEC et ERS MAINE.

Les élus des deux communes ont décidé de rencontrer deux candidats.

Le choix du candidat retenu sera communiqué au prochain conseil municipal.

**Marché d'entretien des espaces verts**

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que les membres de la commission travaux se sont réunis le 20 octobre 2021 pour l'ouverture des plis suite à la consultation pour l'entretien des espaces communaux.

Il informe le Conseil Municipal que la consultation a été réalisée sur six lots (cinq dans le précédent marché).

Six candidats ont déposé une offre.

Après avoir étudié chaque offre et après échanges, les membres de la commission ont décidé de présenter au Conseil Municipal le choix ci-dessous.

Lots	Entreprise	Montant TTC
Lot n° 1 : La Chaussée le Comte partie urbaine jusqu'au bourg	Atelier du Grain d'Or	7 619,40 €
Lot n° 3 : Lotissement Les Champs de Ligny	Entreprise BASSARD	9 420,00 €
Lot n° 4 : Le bourg partie urbaine rive droite du Cosson	Entreprise JIDOUARD	8 050,00 €
Lot n° 5 : Le Chiteau partie urbaine jusqu'au bourg	Entreprise HARMONIVERT	10 740,00 €
Lot n° 6 : Le bourg partie urbaine	Atelier du Grain d'Or	8 190,54 €

Monsieur Bruno MOREAU précise au Conseil Municipal que des prestations complémentaires telles que sentiers, accès au Cosson, etc... ont été ajoutées sur les lots.

Il souligne également l'augmentation tarifaire.

Afin de trouver un équilibre budgétaire, les membres de la commission ont proposé que les services techniques assurent l'entretien du cimetière (lot n° 2).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de la commission

Entérine la proposition de la commission et décide de retenir les entreprises ci-dessus.

Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce marché.

**Convention de mise à disposition du Club House**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association USHSC (club de football) est en sommeil. Des associations communales ont sollicité la mairie pour utiliser le Club House. Il rappelle également que ce local peut être utilisé pour des réunions d'entreprise.

Il propose de mettre en place une convention de mise à disposition.

Le projet est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Bruno MOREAU propose que les instructions d'utilisation et une liste des points de contrôle soient annexées à la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place ladite convention et son annexe.

Délibération N°005/ 10-2021

#### **Club House - tarif week-end**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2021 fixant les tarifs communaux. Le prix de location est fixé à 50 € pour une réunion de 50 personnes pour un jour en semaine. Il propose d'étendre ce tarif pour une journée en week-end.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étendre le prix de location de 50 € en week-end.

Délibération N°006/ 10-2021

#### **Échange de parcelle entre la commune de HUISSEAU-SUR-COSSON et Monsieur Florent HERMELIN**

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré à plusieurs reprises Monsieur Florent HERMELIN, propriétaire et exploitant, suite au labourage de chemins de promenade.

Monsieur HERMELIN cultive la parcelle cadastrée ZL n° 62 en limite de commune avec MONT-PRÉS-CHAMBORD et le long de laquelle existait un chemin fréquemment utilisé.

Après échanges, Monsieur HERMELIN a consenti à remettre le chemin en état. La parcelle ZL 62 a donc été bornée et divisée en 2 parcelles : ZL 78 et ZL 79.

Un accord a été trouvé entre Monsieur HERMELIN et la commune, à savoir un échange entre les deux parties. Monsieur HERMELIN consent à échanger la parcelle ZL 78 de 674 m<sup>2</sup> contre la parcelle ZM 83 de 850 m<sup>2</sup>, propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

Accepte l'échange des deux parcelles

Prend acte de l'engagement de Monsieur HERMELIN de remettre le chemin en l'état

Autorise le Maire à rédiger l'acte en la forme administrative et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération N°007/ 10-2021

#### **Don de parcelle**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Violette PIGEON qui souhaite faire don d'un terrain qui a appartenu à son grand-père Monsieur LEROUX et dont la succession n'a pas été réalisée. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZN n° 102 d'une superficie de 4 560 m<sup>2</sup>, « le Haut des Grotteaux ». Cette parcelle est cultivée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

À l'unanimité accepte ce don, sous réserve

- que la donation puisse être effectuée par Madame PIGEON, petite fille du défunt, bien que la succession n'ait pas été réalisée
- de l'avis de la Juge des Tutelles en charge de la gestion de la mère de Madame PIGEON
- que la commune n'ait pas de frais à supporter

Propose que ce don soit acté en la forme administrative si les conditions ci-dessus sont réunies.

## Affaires diverses

1/ Monsieur Bruno MOREAU informe le Conseil Municipal des différents marchés lancés par APPROLYS, plate-forme à laquelle la commune est adhérente ainsi qu'aux marchés auxquels la commune s'est inscrite.


2/ Madame Claire CAILLON rappelle aux conseillers la date de remise des articles pour le bulletin municipal : 31 octobre.

3/ Madame Claire CAILLON informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Sabine GODINEAU, nouvelle directrice de l'accueil de loisirs depuis le 25 octobre 2021. Madame Cécile JORY-JANVIER souligne les retombées positives suite à l'arrivée des deux jeunes animateurs.

4/ Monsieur Laurent NAVARRE informe le Conseil Municipal que les 10 bornes Huisselloises auront lieu le 15 mai 2022.

5/ Monsieur Joël BARON demande s'il serait possible de retirer une bordure du parking de la rue du Pont afin de faciliter le passage vers le commerce pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec une poussette.

La séance est levée à 20 h.

Le Maire,  


Joël DEBUIGNE

